

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mars 2019

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1767)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 575

présenté par

M. Lurton, M. Sermier, Mme Bassire, M. Brun, M. Le Fur, M. Pauget, M. Perrut, M. Masson, Mme Poletti, M. Boucard, M. de Ganay, M. Kamardine, Mme Meunier, M. Leclerc, M. Bazin, Mme Valérie Boyer, M. Reiss, Mme Levy, Mme Louwagie, M. Descoeur, M. Dive, Mme Valentin, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras et M. Viala

ARTICLE 12

Après l'alinéa 11, insérer l'alinéa suivant :

« 2°bis Son carnet de vaccination électronique ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Si en général les Français se disent plutôt favorables à la vaccination, ils restent néanmoins en manque d'information.

Le projet de loi vient doter chaque usager d'un espace numérique de santé. Cet espace permettra à chaque usager d'avoir accès à son dossier médical partagé, à tous les outils ou services que l'utilisateur estime utiles, permettant un renforcement de son information.

Afin d'accroître ses informations sur la vaccination et les rappels qu'il aurait besoin d'effectuer, cet espace devrait permettre d'avoir accès à ses données de vaccination, notamment à travers le carnet de vaccination électronique en cours d'expérimentation. Tel est l'objet de cet amendement.